

Éditorial

LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS : CHEMINEMENTS ET SITUATION PRÉSENTE

Gwenaële Rot, Denis Segrestin

ESKA | « Entreprises et histoire »

2016/3 n° 84 | pages 5 à 10

ISSN 1161-2770

ISBN 9782747226615

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-entreprises-et-histoire-2016-3-page-5.htm>

Pour citer cet article :

Gwenaële Rot, Denis Segrestin « La sociologie des organisations : cheminements et situation présente », *Entreprises et histoire* 2016/3 (n° 84), p. 5-10.

DOI 10.3917/eh.084.0005

Distribution électronique Cairn.info pour ESKA.

© ESKA. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS : CHEMINEMENTS ET SITUATION PRÉSENTE

par **Gwenaële ROT** et **Denis SEGRESTIN**

Sciences Po Paris

Centre de Sociologie des Organisations

Il est malaisé de définir le champ exact de la sociologie des organisations ; de même quant au point d'origine des travaux de recherche sur le sujet. La théorie des organisations est multiple, partagée depuis un siècle entre les psychologues, les sociologues, les économistes et les sciences de gestion. La place qu'y occupe exactement la sociologie des organisations ferait l'objet d'un débat académique sur lequel on ne s'attardera pas ici. Quelle que soit la définition exacte qu'on en retienne, il est en tout cas difficile d'affirmer que les racines de la sociologie des organisations seraient essentiellement françaises : elles furent plutôt américaines¹.

Ici cependant, il sera bien question de l'histoire de la sociologie des organisations en France, sous un angle restrictif. De surcroît, le propos se centrera en grande part sur une branche particulière de cette histoire : celle qui s'est incarnée dans le parcours d'un homme, Michel Crozier, et dans le développement d'un laboratoire, le Centre de Sociologie des Organisations (CSO), qu'il avait créé. L'occasion en était donnée par un anniversaire : les cinquante ans du Centre, célébrés lors d'un colloque qui s'est tenu à Paris, les 9 et 10 décembre 2014, dans les locaux de Sciences Po, peu de temps après le décès du fondateur, le 24 mai 2013.

La préparation du présent numéro d'*Entreprises et Histoire* n'a nullement visé à célébrer de nouveau cet anniversaire, ni à sacrifier au rituel de l'hommage. Notre projet fut plutôt de nous saisir de l'opportunité de cet événement pour revenir, à l'appui de données tangibles, sur l'histoire de la sous-discipline et sur la place qu'elle a occupée, au niveau national, dans la recherche en sciences sociales.

¹ Certains textes précoces, publiés aux États-Unis, peuvent être considérés comme des textes fondateurs de la sociologie des organisations. Voir par exemple P. Selznick, "Foundations of the Theory of Organization", *American Sociological Review*, vol. 13, n° 1, February 1948, p. 25-35. Pour une mise en perspective plus récente, voir J.-F. Chanlat, « L'analyse sociologique des organisations : un regard sur la production anglo-saxonne contemporaine (1970-1988) », *Sociologie du travail*, vol. 31, n° 3, juillet 1989, p. 1-21. Voir aussi les bilans sur les organisations qui paraissent depuis 1975 dans *The Annual Review of Sociology*.

Sur ces bases, les contributions qui suivent n'ont pas du tout pour objectif de présenter les apports théoriques de ce qu'il est convenu d'appeler « l'école française de sociologie des organisations » ni d'en dresser le bilan au terme des cinq décennies passées². Certes, les grandes orientations problématiques du Centre et les résultats qu'il a peu à peu accumulés ne cesseront d'affleurer, mais plutôt de façon incidente. Le point de vue de l'histoire étant mis en avant, il s'agira d'abord de raconter une aventure intellectuelle et d'examiner les voies par lesquelles la proposition scientifique un tant soit peu nouvelle qu'elle véhiculait a pris corps et a diffusé autour d'elle, dans le contexte particulier des Trente Glorieuses. Ainsi le projecteur sera-t-il tour à tour braqué sur les débuts de la *start-up* initiale, sur les « bonnes pratiques » auxquelles elle s'est identifiée, sur les canaux de publication et de diffusion de la production scientifique dans lesquels le fondateur a investi, sur les dispositifs de formation auxquels les chercheurs se sont peu à peu adossés.

Du fait même du caractère extrêmement générique du concept d'organisation, les recherches menées au CSO tout au long de ces cinquante ans se sont distribuées sur une palette très large d'objets concrets. Cette diversité fut de plus un enjeu théorique pour les chercheurs du Centre, les textes de référence identifiant les organisations à « tout système humain complexe ». C'est pourquoi, par la force des choses, les contributions que ce numéro rassemble n'ont aucune prétention à s'étendre à la totalité du territoire scientifique couvert par l'équipe du laboratoire. L'impossibilité de tout appréhender nous a conduits, au contraire, à faire des choix. Bien que le CSO se soit imposé de ne jamais tracer de frontière étanche entre les institutions publiques et les entreprises du secteur privé, la vocation d'*Entreprises et Histoire* nous enjoignait de mettre en avant les secondes. C'est la raison pour laquelle figure ici un article sur « L'entreprise au CSO, 1968-2015 ». Un autre fait le lien entre les deux mondes : il examine dans quelle mesure la culture managériale a pénétré les administrations publiques dans la France des Trente Glorieuses³.

Ces considérations nous incitent à avancer quelques pistes de réflexion sur les enseignements que nous pouvons tirer d'une telle histoire, sans viser quelque exhaustivité que ce soit.

La mise en rapport de l'action publique et de l'activité économique. L'une des grandes vertus des paradigmes proposés par les tenants de la sociologie des organisations fut de superposer l'analyse des affaires publiques et celle des institutions économiques. Cependant une telle perspective n'a jamais garanti le caractère réaliste de l'assimilation des administrations aux entreprises. Au contraire, le détour de l'histoire contribue plutôt à révéler l'ampleur du fossé qui peut exister en la matière entre le registre de l'analyse et celui de l'action. On en jugera notamment par les constats que présente ici Florence Descamps : celle-ci montre combien la haute fonction publique de l'après-guerre fut rétive à la diffusion dans l'administration de la culture managériale, tandis que celle-ci se répandait dans la grande entreprise et alors que les promoteurs du *Nouveau management public* préconisaient son extension aux structures étatiques.

² L'idée selon laquelle il existerait une « école française de sociologie des organisations » renvoyant à l'héritage de Michel Crozier est d'ailleurs assez problématique, tant Michel Crozier lui-même s'est, à l'origine, nourri d'auteurs américains et à considérer le rôle de passeur intellectuel qu'il a assumé entre la France et l'Amérique. Au sein du CSO, ces échanges internationaux se sont poursuivis par la suite, la seule question étant de savoir si les références anglophones initiales ne sont pas restées longtemps quelque peu exclusives. Voir à ce sujet la contribution de D. Segrestin, « L'entreprise au CSO, 1968-2015 : de la bureaucratie au capitalisme », partie 4.

³ À l'heure où nous rédigeons cet éditorial, une publication parallèle est en préparation sur l'apport de la sociologie des organisations aux connaissances sur l'administration publique. Ce projet, coordonné par Olivier Borraz et Émilien Ruiz, fera l'objet d'un numéro thématique de la *Revue française de science politique*, à paraître en 2017. Cette publication complémentaire remettra en mémoire que le premier nom de baptême du Centre de sociologie des organisations fut celui de *Centre de recherche en sociologie administrative*.

La place des acteurs dans la sociologie des organisations. La capacité d'une équipe telle que celle du CSO à aborder selon les mêmes paradigmes des organisations aussi différentes que les bureaucraties publiques et les entreprises privées a tenu notamment au fait que la théorie formalisée dans des ouvrages tels que *Le phénomène bureaucratique*⁴ ou *L'acteur et le système*⁵ reclinait à réifier les organisations, *a fortiori* à les observer comme des *institutions* placées en surplomb de la société elle-même. En effet, le point de vue « stratégique » qu'on y trouvait en faisait plutôt des espaces contingents offerts à l'action individuelle ou collective et aux « systèmes d'action concrets ». De ce fait, l'histoire de « l'école française de la sociologie des organisations » fut aussi celle d'un grand paradoxe, puisque ceux qui s'en sont réclamé n'ont pas cessé d'affirmer que la puissance heuristique de l'analyse organisationnelle tenait au fait qu'elle était d'abord une sociologie de l'action. Le choix de cette posture paradoxale a été cent fois discuté. Rétrospectivement, on peut néanmoins s'interroger sur l'originalité de la rupture qu'elle aurait introduite dans la réflexion sociologique. À l'époque où *L'acteur et le système* fut publié, d'autres éminentes personnalités de la sociologie française étaient d'ardents défenseurs de la sociologie de l'action. Parmi ceux dont les travaux portaient sur des champs connexes viennent immédiatement à l'esprit les noms d'Alain Touraine et de Jean-Daniel Reynaud⁶, compagnons de la première heure et avec qui Michel Crozier s'était retrouvé pour fonder la revue *Sociologie du travail* en 1959. À ce titre, les thèses du Centre de Sociologie des Organisations participaient d'un processus de création scientifique de portée bien plus générale. Cette réflexion ne remet nullement en cause leur portée, mais contribue du moins à les remettre en perspective.

Travail collectif et travail individuel. Les contributions qui suivent montrent l'intensité des oscillations que peut connaître le travail scientifique entre l'initiative individuelle et le travail collectif. Au CSO, cette oscillation fut peut-être poussée à l'extrême, du fait de la personnalité du fondateur. Celui-ci était en effet une personnalité partagée entre deux identités : d'un côté, le chercheur et le directeur scientifique ; de l'autre, l'entrepreneur et « l'homme public » intervenant dans les débats de société, publiant des livres sortant du champ académique. Encore faut-il ne pas se bercer d'illusions sur cette dualité : même lorsque Michel Crozier signait des livres à titre personnel – ce qu'il fit abondamment –, il en allait de l'engagement de plusieurs de ceux et celles qui l'entouraient et qu'il enrôlait à ses côtés. Plusieurs des articles qui suivent – à commencer par celui dans lequel Pierre Grémion décrit « l'Atelier Saint-Hilaire » – suggèrent combien furent imbriquées l'activité de l'individu et celle du centre de recherche, cet « acteur collectif » que Michel Crozier avait suscité et sur lequel il n'a, en fait, pas cessé de s'appuyer⁷. D'ailleurs, cet acteur collectif ne se limitait pas à la force de travail des chercheurs attirés : intervenaient aussi des collaborateurs sous contrat. Surtout, à partir des années 1970, le Centre a bénéficié de son rattachement à l'Institut d'études politiques de Paris et de l'énorme potentiel d'enquête fourni par les étudiants du « Cycle »⁸ et par les doctorants hébergés au Centre. Or, du moins jusqu'à la fin des années 1980, cette ressource

⁴ M. Crozier, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil, 1963.

⁵ M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1977.

⁶ D'A. Touraine, voir *Production de la société*, Paris, Le Seuil, 1973 ; *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Fayard, 1984. De J.-D. Reynaud, voir la synthèse théorique qu'il a publiée à la fin des années 1980 : *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, A. Colin, 1989.

⁷ Durant les années 1970, ce collectif avait aussi plaisir à se retrouver au Moulin d'Andé, en Normandie. Ce lieu a été redécouvert en 2015 par une nouvelle génération de chercheurs du CSO. Voir la rubrique « Clin d'œil » par C. Radtka.

⁸ Le Cycle supérieur de sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris, créé en 1975, permettait l'acquisition du DEA, seuil d'accès à la préparation d'une thèse..

considérable fut presque indistinctement mise au service des travaux du laboratoire et de ceux de son fondateur.

Recherche fondamentale et recherche appliquée. Bien entendu, l'activité personnelle de Michel Crozier et sa notoriété étaient aussi un atout puissant pour le CSO, comme l'attestent d'ailleurs les conditions du rapprochement entre le CSO et l'IEP. La force d'entraînement du fondateur a eu pour effet que le CSO s'est retrouvé au cœur d'une « chaîne de coopération » élargie. Ainsi l'individu et le collectif ont-ils fait système, contribuant à façonner l'identité particulière du laboratoire. À partir des années 1980, l'élément décisif fut à cet égard la proximité de Michel Crozier avec les acteurs dirigeants de grandes entreprises et de cabinets de conseil – source de contrats de recherche et d'offres de formation continue. Les effets de ces échanges ont été profonds : les liens tissés avec les entreprises demeurent aujourd'hui encore ; les métiers du conseil restent un débouché potentiel pour certains docteurs issus du CSO. Il resterait à s'interroger sur la compatibilité de ces registres d'action, tout particulièrement à propos de l'ambition personnelle que caressait Michel Crozier de faire tenir ensemble la qualité de la recherche académique et les pratiques d'intervention. À certains égards, la suite de l'histoire a montré que c'était là un exercice périlleux : dans les années 1990, Michel Crozier s'est peu ou prou éloigné de la recherche. Le CSO est rentré dans le rang, devenant plus ou moins un laboratoire « comme les autres ». Tout récemment, une nouvelle tentative d'action conjointe avec une société de conseil a révélé combien la liaison entre l'activité de recherche proprement dite et les activités d'intervention était devenue problématique⁹.

Organisation et travail. Dans le contexte d'après-guerre, la sociologie française a connu une « refondation »¹⁰ qui a donné lieu à son tour à de multiples transmissions, inflexions, prises de distance et recompositions institutionnelles. Ces mouvements se sont néanmoins organisés autour de quelques axes forts, à commencer par la question du travail, que des personnalités telles que Georges Friedmann ont contribué à mettre en avant. Un espace scientifique fut ainsi défini, particulièrement structurant et dont Michel Crozier était lui-même familier : dans les années 1940, sa première expérience de recherche avait été consacrée au mouvement ouvrier américain, observé au plus près des lieux de travail¹¹. De ce fait, il est intéressant de vérifier dans quelle mesure les organisations sont ensuite véritablement devenues un objet spécifique de la sociologie. En l'occurrence, le retour à l'histoire invite au moins à réinterroger l'idée de l'autonomie du domaine, trop facilement présentée comme une évidence. Dans ce numéro, Alexandre Paulange-Mirovic revient sur l'une des premières enquêtes effectuées en France par Michel Crozier, l'enquête sur les Chèques postaux. Il montre à quel point celui-ci se coulait alors dans le moule des autres enquêtes de l'époque, jusqu'à mettre la thématique des attitudes au travail au cœur de ses analyses. De même, le retour effectué par Anni Borzeix et Gwenaële Rot, grâce à de nouvelles archives¹², sur les circonstances de la création de la

⁹ Sur ce point, voir ci-après la contribution de D. Segrestin, « L'entreprise au CSO », partie 4.

¹⁰ J.-M. Chapoulie, « La seconde fondation de la sociologie française, les États-Unis et la classe ouvrière », *Revue française de sociologie*, vol. 32, n° 3, juillet-septembre 1991, p. 321-364.

¹¹ Michel Crozier avait mené cette enquête en 1947-1948, à l'occasion d'un long séjour d'étude aux États-Unis. Il en fit ensuite la matière de sa thèse de droit, soutenue à Lille en 1950. Dans la « Lettre d'Amérique » qu'il adresse à ses parents en 1948, et qui est publiée dans ce numéro, Michel Crozier explique que son projet est d'étudier de près « comment la machine fonctionne » (la machine syndicale américaine, celle des usines elles-mêmes).

¹² Cf. M. Gillet, « Le « Fonds Crozier » complété », dans ce numéro.

revue *Sociologie du travail* suggère que la proximité intellectuelle de Michel Crozier avec les sociologues du travail était alors très forte ; plus forte, semble-t-il, que ce qu'il a bien voulu en dire lui-même dans ses témoignages autobiographiques. On fera l'hypothèse que par la suite, les destins de la sociologie du travail et de la sociologie des organisations sont tout au moins restés des destins intimement croisés.

L'avenir de la sociologie des organisations. En 1968, Michel Crozier enseignait la sociologie des organisations à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nanterre. Les étudiants qui suivaient son enseignement ne devaient plus rien ignorer des dessous de la « bureaucratie à la française ». En 2016, dans l'Université de Paris Ouest Nanterre, les programmes du département de sociologie ne mentionnaient même plus la question des organisations. Dans le débat de ce numéro, consacré à l'enseignement, Jean-Claude Thoening dresse un bilan pessimiste sur la place de la sociologie des organisations dans les programmes d'enseignement (non seulement à l'université mais également dans les écoles d'ingénieurs), tandis qu'Henri Bergeron regrette que les recherches organisationnelles aient quitté les universités pour les *business schools*. Depuis une vingtaine d'années, la sociologie économique semble avoir pris le dessus : elle permet d'articuler toutes sortes de travaux, portant aussi bien sur les marchés que sur le travail, les entreprises et l'État¹³.

Quelle place reste-t-il donc à la sociologie des organisations telle que le CSO l'a pratiquée dans le passé ? Il serait assurément présomptueux de considérer que celle-ci puisse être encore le socle d'une école de pensée, à l'égal de ce qu'elle fut naguère. Une hypothèse serait qu'elle s'est diluée, victime de son succès ou de la simplicité de ses paradigmes : raisonner en termes de système, d'action, d'intérêt stratégique, de jeux de pouvoir, prendre au sérieux les contingences organisationnelles, la labilité des arrangements sociaux irait désormais « de soi ». C'est en tout cas ce que suggèrent ici les témoignages d'Olivier Tirmarche, consultant, et de l'universitaire Fabienne Pavis, sans convaincre Erhard Friedberg, disciple de Michel Crozier et qui se revendique aujourd'hui encore avec fermeté « sociologue pratiquant » de la sociologie des organisations.

On ne tranchera pas ici, sauf à dire que ce numéro d'*Entreprises et Histoire* aura bel et bien démontré que cette sociologie, comme toute autre, est une sociologie historiquement située. Entre autres, il faut tenir compte du fait que « la » sociologie des organisations à laquelle Michel Crozier et son équipe se sont identifiés dans le passé s'était constituée à un moment où les sciences de gestion n'avaient pas la place qu'elles occupent maintenant dans le paysage académique. Le champ demeure en revanche, plus ouvert que jamais, pour l'*étude sociologique des organisations*, que ces organisations prennent la forme d'entreprises, d'associations, de collectifs fortement ou faiblement structurés et au sein desquels agissent des travailleurs, des citoyens, des militants. Ces organisations, prises dans leur variété, leur singularité mais aussi leur historicité, sont plus que jamais des mondes sociaux complexes, toujours justiciables d'un regard sociologique éclairé.

Les permanences. *A contrario* de ce qui précède et pour finir, les contributions réunies ici témoignent d'une étonnante stabilité : celle qui semble prévaloir dans la vie des institutions

¹³ Il est notable que l'ouvrage collectif sur « les sociologies françaises », consacré en 2015 aux héritages et transmissions intellectuelles entre les générations, comporte des entrées « sociologie du travail » et « sociologie économique », mais pas d'entrée « sociologie des organisations ». C. Paradeise, D. Lorrain, D. Demazière (dir.), *Les sociologies françaises. Héritages et perspectives, 1960-2010*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015.

scientifiques et en ce qui concerne les règles du jeu à l'œuvre entre les chercheurs et dans les rapports des chercheurs à leur environnement. En témoignent par exemple les conditions dans lesquelles Michel Crozier s'est prêté (en compagnie de Jean-Daniel Reynaud, Alain Touraine et Jean-René Tréanton) à la mise en orbite de la revue *Sociologie du travail* à la fin des années 1950 et au début des années 1960. Nous sommes frappés de la similitude des épisodes relatés à ce sujet par Anni Borzeix et Gwenaële Rot avec les récits que peuvent faire, aujourd'hui même, les chercheurs qui leur ont succédé dans ce type de responsabilité – les auteurs de ces lignes pourraient en témoigner personnellement ! Cette remarque vaut, croyons-nous, comme un appel à ne pas exagérément surestimer l'originalité foncière de ce que ce retour à l'histoire de la sociologie des organisations en France nous permet d'appréhender. Mais, en dernier ressort, peut-être est-ce à cela aussi que tient l'intérêt des textes réunis ici. Par-delà la singularité de l'expérience collective à laquelle ils nous renvoient, ils racontent les conditions ordinaires dans lesquelles vivent les petites entreprises de la recherche publique en sciences sociales et les circonstances dans lesquelles les professionnels qui contribuent à leur existence acquièrent leurs compétences et s'efforcent d'en affirmer la pertinence.